

Réseau de démonstrateurs "Innovation pour l'autonomie" - Convention de partenariat relative à l'utilisation de la maison témoin "Adorha"

Rapport n° CP/2013/685

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule innovation et ens. supérieur

Résumé :

Le présent rapport a pour objet l'approbation de la convention de partenariat relative à l'utilisation de la maison témoin Adorha, dans le cadre du réseau de démonstrateurs 'Innovation pour l'Autonomie'.

Le réseau de démonstrateurs mis en œuvre dans le cadre de la démarche « Innovation pour l'Autonomie » a été adopté par l'Assemblée Plénière en Juin 2012. Simultanément, pouvoir a été donné à la Commission Permanente du Conseil Général de décider des modalités techniques et financières de soutien aux différents dispositifs du Réseau de démonstrateurs.

Une partie importante du réseau de démonstrateurs « Innovation pour l'Autonomie » est portée par l'association CEP-CICAT. Il s'agit des centres de ressources suivants :

- Maison témoin – Obernai
Show room, notamment sur les thématiques domotique et gestion technique des Bâtiments
- Centre d'Exposition Permanente – Eckbolsheim
 - o Un Parcours didactique : présentation des équipements liés à la dépendance avec une approche cohérente et non stigmatisante
 - o Un appartement témoin dédié aux équipements sans fil
 - o Un centre de ressources
 - * Apprentissage des usages
 - * Formation des aidants, des professionnels et des prescripteurs
- Démonstrateur mobile – Territoire départemental
 - * Présentation des solutions pour l'autonomie à domicile
 - * Valorisation de la démarche « Innovation pour l'Autonomie »
 - * Evolutif, flexible et au plus près des territoires

La maison témoin Adorha, située à Obernai est la propriété de la société Nouvelles Maisons d'Alsace (NMA).

Dans la continuité du projet Adorha, lauréat en 2010 de l'appel à projets « TIC & Santé – Innovation pour l'Autonomie », cette maison a été sélectionnée comme centre de ressources dans le cadre du réseau de démonstrateurs « Innovation pour l'Autonomie ».

La maison témoin Adorha sera utilisée comme élément démonstratif de l'usage d'une maison adaptée en termes de conception universelle et donc d'évolutivité dans le temps, d'implémentation de scénarios, de transmission de données d'information actimétriques de la personne et de traitement de téléalertes.

Le présent rapport a pour objet l'approbation de la convention de partenariat relative à l'utilisation de la maison témoin Adorha. Cette convention, annexée à la présente, définit les engagements, les modalités d'utilisation et de partenariat entre le Département du Bas-Rhin, le CEP-CICAT, la société Hager et le propriétaire NMA dans le cadre de son intégration au Réseau de Démonstrateurs « Innovation pour l'Autonomie ».

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, approuve la convention de partenariat relative à l'utilisation de la maison témoin Adorha.

Elle autorise le Président du Conseil Général à signer cette convention au nom du Département.

Strasbourg, le 23/09/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL